

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
SECRETARIAT GÉNÉRAL



Présidence de la République de Madagascar
Millennium Challenge Account
MCA-Madagascar
Antananarivo

**ETUDE DE CONCEPTION
D'UN OBSERVATOIRE DU FONCIER
Résumé exécutif du rapport final
(Décembre 2006)**

Groupement CIRAD/Land ressources



2006



Alain Rochegude
Jean Philippe Tonneau (Cirad, France)
Thierry Gaudin (Land Ressources, Madagascar)
Cecile Martignac (Cirad, France)
Mihaingosoa RAMAROKOTO (Land Ressources, Madagascar)
Brigitte RAHARIZAIMANANORO (Land Ressources, Madagascar)

1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude de faisabilité de l'observatoire du foncier a pour objet de concevoir :

- le dispositif institutionnel capable de remplir les fonctions de suivi, de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique foncière ;
- le dispositif et les méthodes de suivi de l'avancement des activités engagées par les 4 composantes du Programme National Foncier ;
- le dispositif et les méthodes de mesures d'impact de la nouvelle politique foncière en matière de développement.

2 CONCEPTION DE L'OBSERVATOIRE

2.1 Mission et attribution

L'observatoire du foncier a été conçu comme un dispositif de suivi et de pilotage de la réforme foncière, capable d'observer, d'analyser et d'évaluer le processus et les impacts de la nouvelle politique foncière.

Dans ce cadre, l'Observatoire du foncier fournit essentiellement des informations objectives pertinentes et utiles en relation avec les objectifs globaux de la nouvelle politique foncière parmi lesquels, en priorité : la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des ménages, le développement durable et la sécurisation foncière.

L'ambition de l'Observatoire est donc bien de répondre à la question : en quoi la sécurisation foncière permet-elle un développement économique durable, la diminution de la pauvreté et plus largement, l'amélioration des conditions de vie ?

La mesure d'impact, dans le cadre spécifique de la politique foncière à Madagascar, doit s'accompagner d'un dispositif de suivi du PNF, en tant que programme de mise en œuvre de cette politique, et en tant qu'acteur de cette même mise en œuvre.

Tant le suivi que la mesure d'impact sont effectués sur la base d'indicateurs.

2.2 Cadre logique de l'observatoire

Pour répondre à sa mission et ses objectifs, l'observatoire doit mettre en œuvre un certain nombre d'activités pour produire la connaissance en indicateurs nécessaires au suivi et à la mesure d'impact, mais pour pouvoir produire cette connaissance, il doit exister et être organisé.

C'est cette double exigence qui a été traitée dans le rapport, en distinguant la production d'indicateurs, en référence aux activités mises en œuvre dans le cadre de la politique foncière et l'organisation opérationnelle du dispositif.

Cette dualité se retrouve dans la matrice du cadre logique qui résume le schéma de conception de l'observatoire et dessine une feuille de route pour le montage de celui-ci. Elle décrit les éléments-clés qui définissent le contexte de l'observatoire. Le tableau 1 propose la synthèse du projet d'observatoire de la politique foncière, en précisant les objectifs, les acteurs en charge, les résultats, les sources de vérification et les hypothèses de risque.

Tableau 1 – Cadre logique – L'identification du projet d'Observatoire de la Politique foncière

	Objectifs et résultats	Acteurs en charge	Indicateur de résultat	Sources de vérification	Hypothèses de risque(s)
Objectif général	Fournir de la « connaissance » pour mesurer l'impact de la politique foncière sur l'amélioration des conditions de vie dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la mise en oeuvre du développement durable	Observatoire et ses partenaires publics et privés	Capacité à produire de l'information, à la faire circuler et à susciter des débats devant se traduire en décisions d'ajustement de la politique	Volume d'informations mises en circulation Décision d'ajustement de la politique, et modifications institutionnelles résultant des débats	La politique foncière n'est plus prioritaire à l'échelle nationale
Objectif spécifique 1	L'Observatoire peut vérifier l'état d'avancement des quatre axes de la nouvelle politique foncière Résultat attendu : Le dispositif de la gestion domaniale et foncière est rénové pour prendre en charge la gestion foncière décentralisée	Observatoire Services centraux et déconcentrés de l'Etat Communes PNF ; partenaires	Disposer des informations permettant de suivre et d'évaluer les actions menées dans les quatre axes	Existence des documents rendant compte de l'ensemble des activités dans chaque axe	Incapacité du dispositif à rendre compte de la situation (difficultés de synthèse, non fourniture des informations attendues des acteurs, etc.)
Objectif spécifique 2	L'Observatoire permet l'évaluation de l'impact de la nouvelle politique foncière Résultat attendu : Disposer d'un dispositif d'observation qui permette le pilotage de la réforme foncière	Observatoire Services centraux et déconcentrés de l'Etat Communes PNF ; partenaires	Disposer des informations permettant d'établir les relations de cause à effet entre la politique foncière et les évolutions socio-économiques constatées	Reconnaissance par les acteurs de la pertinence des analyses menées	Incertitude des choix de politiques, notamment agraires et urbaines Difficultés du dispositif à mesurer en compte les choix de politiques
Objectif spécifique 3	Le dispositif d'observation est mis en place et opérationnel Résultat attendu : Les autorités malgaches disposent d'un instrument de suivi évaluation de la réforme foncière	PNF et partenaires du projet	L'Observatoire est opérationnel selon les modalités prévues Les indicateurs de suivi évaluation et d'impact sont renseignés	Evaluation de la mise en oeuvre de l'étude de faisabilité après six mois	Mauvaise gouvernance

3 INDICATEURS

Les actions constitutives des quatre axes du Programme national foncier (PNF) feront l'objet d'un suivi - évaluation afin de vérifier leur réalisation et notamment celles qui doivent permettre de faire fonctionner les deux dimensions principales de la réforme :

- la gestion foncière de la propriété titrée, relevant des services déconcentrés de l'Etat qui doivent être remis en état de fonctionnement (locaux, équipement, mais surtout archives)
- la gestion foncière décentralisée, celle des guichets fonciers communaux qui doivent répondre aux demandes de sécurisation par des certificats.

Le suivi - évaluation sera basé sur des indicateurs de mise en œuvre et d'impact de la réforme.

Le tableau 2 présente de manière synthétique les indicateurs retenus.

Ces indicateurs sont déclinés de manière plus détaillée. Les tableaux 3 et 4 présentent le détail, correspondant à deux critères synthétiques, l'un concernant le fonctionnement du service foncier et l'autre la sécurisation et les investissements.

Tableau 2 – Présentation synthétique des indicateurs

Référence	Intitulé
	I - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE FONCIERE
	1-1 – CONTENU DE LA NOUVELLE POLITIQUE FONCIERE
	Axe 1 – Réhabilitation et renforcement des services chargés des Domaines et de la Propriété foncière
	Réhabilitation et renforcement des services fonciers
A1-1	Nombre de services fonciers réhabilités
A1-2	Fonctionnement des services fonciers
A1-3	Ressources humaines
A1-4	Cohérence entre services déconcentrés et services communaux
	Réhabilitation et renforcement des services topographiques
A1-5	Nombre de services topographiques réhabilités
A1-6	Fonctionnement des services en charge de la Topographie
A1-7	Ressources humaines
A1-8	Cohérence entre services déconcentrés et services communaux
	Axe 2 – Gestion foncière décentralisée
A2-1	Nombre de guichets créés
A2-2	Nombre de certificats produits
A2-3	Nombre de PLOF créés et mis à jour
A2-4	Coordination services communaux/ services déconcentrés (approche nœud régional)
A2-5	La gestion financière des guichets fonciers comme indicateur d'autonomie
A2-6	Ressources humaines
A2-7	Perception du guichet par la commune
	Axe 3 – Refonte de la législation
A3-1	Promulgation des textes (lois et décrets) nécessaires à la mise en œuvre de la réforme foncière
A3-2	Diffusion des nouveaux textes et information sur leur contenu
	Axe 4 – Formation
A4-1	Taux de satisfaction des besoins en personnels formés (analyse quantitative et qualitative)
A4-2	Inventaire permanent du potentiel de formation en place à Madagascar et évaluation d'adéquation

Référence	Intitulé
	I.2 - ENVIRONNEMENT DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE FONCIERE
E-1	Pertinence du dispositif PNF comme acteur de la réforme foncière
E-2	Montants financiers (gestion annualisée des informations)
E-3	Modalités de mise en œuvre des appuis
E-4	Connaissance de la réforme : mise en œuvre d'enquêtes spécifiques
	II – INDICATEURS D'IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE FONCIERE
I-1	Évolution du marché foncier (au niveau régional)
I-2	Sécurisation et investissements dans la durée
I-3	Accès des femmes au foncier
I-4	Impact de la réforme sur les situations de pauvreté
I-5	Enregistrement des transferts de propriété
I-6	Nombre de conflits fonciers enregistrés dans l'année
I-7	Légitimité de la procédure locale de la reconnaissance
I-8	Pertinence de la politique foncière pour l'amélioration des finances publiques locales
I-9	Pertinence de la politique foncière au regard des zones à statut particulier

Tableau 3 – Indicateur A1-2 – Fonctionnement du service foncier

Domaine à renseigner	Fonctionnement du service foncier	
Type de document	Tableau spécifique du rapport mensuel (Tableau de bord)	
Fréquence	Mensuelle	
Durée	Permanent	
Institution « Source »	Direction déconcentrée en charge des questions domaniales et foncières	
Code	Indicateurs	Type
	Nombre de titres à gérer détenus par le service déconcentré	quantitatif
	Nombre de dossiers de demandes en instance	quantitatif
	Nombre de demandes menées à bien	quantitatif
	Délai moyen d'émission d'un titre foncier	quantitatif
	Délai maximal constaté	quantitatif
	Délai minimal constaté	quantitatif
	Nombre de certificats de situation juridique	quantitatif
	Nombre d'inscriptions d'hypothèques	quantitatif
	Nombre d'actes juridiques portant sur des terrains immatriculés	quantitatif

Utilité : s'assurer du bon fonctionnement du service ; donc, plus largement, disposer d'informations permettant d'apprécier l'impact de la nouvelle politique foncière, notamment en fonction de l'amélioration qualitative du service (production des titres fonciers), et en fonction de l'impact de la politique sur la sécurisation (rapprochement avec la production des certificats fonciers)

Qui doit produire les données : les circonscriptions foncières concernées ; consolidation des données régionales à l'échelle nationale par l'Observatoire

Comment : rapport mensuel des services déconcentrés, puis rapport trimestriel de l'Observatoire

Pour qui : transmis à l'Administration centrale et à la cellule régionale PNF ; dans la période d'existence du PNF, celui-ci, au niveau régional, doit procéder à une évaluation « politique » du dossier, à transmettre à la Cellule centrale du PNF.

Pertinence et durée de l'indicateur : permanent car il doit permettre le suivi du fonctionnement

Situation de départ : reporting initial

Tableau 4 – Indicateur I.2 – Sécurisation et investissements dans la durée

Domaine à renseigner :	Sécurisation et investissements dans la durée (évolution)	
Type de document :	Fiche / Rapport / Enquête spécifique	
Fréquence :	Annuelle. En outre, des enquêtes ponctuelles à différents niveaux d'échelle peuvent être pertinentes	
Durée :	Permanente	
Institution « Source » :	rapports des guichets ; rapports des services déconcentrés ; croisement avec des enquêtes auprès des fournisseurs de matériaux, d'intrants, de crédits	
Code	Indicateurs	Type
<i>Investissements personnels ou familiaux sur parcelles rurales après certification (toutes échelles)</i>		
	Nombre de contrats d'exploitation « validés » par les communes ou non, portant sur des parcelles avec certificat	Quantitatif
	Nombre de parcelles certifiées ayant fait l'objet d'investissements productifs (arbres fruitiers, forêt, ...)(nombre total ; nombre avec constitution du certificat en garantie du financement nécessaire)	Quantitatif
	Nombre d'actions d'aménagement et/ou amélioration de l'habitat après la création du certificat	Quantitatif
	Nombre d'investissements en matériel (ex. motoculteur) sur les parcelles certifiées (nombre total ; nombre avec constitution du certificat en garantie du financement)	Quantitatif
	Nombre d'investissements en intrants réalisés (nombre total ; nombre avec constitution du certificat en garantie du financement)	Quantitatif
	Nombre d'aménagements d'infrastructures agricoles (silos, irrigation, etc) (nombre total ; nombre avec constitution du certificat en garantie du financement)	Quantitatif
<i>Investissements personnels ou familiaux sur parcelles urbaines après certification (toutes échelles)</i>		
	Nombre de parcelles certifiées pour la seule sécurisation du droit de l'occupant	Quantitatif
	Nombre de parcelles ayant fait l'objet d'investissements pour aménagement et/ou amélioration de l'habitat (nombre total ; nombre avec constitution du certificat en garantie du financement)	Quantitatif
	Nombre d'investissements d'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux réseaux (nombre total ; nombre avec constitution du certificat en garantie du financement)	Quantitatif
<i>Parcelles ayant fait l'objet de projets d'investissements d'acteurs économiques (échelle régionale ou nationale)</i>		
	Nombre de projets de zonages d'investissements (lister par catégorie : agriculture, tourisme, industrie, artisanat, lotissement, autres)	Quantitatif
	Nombre de projets ayant nécessité la constitution d'hypothèques en garantie de crédit	Quantitatif
	Nombre de projets de lotissements urbains (total ; sur terrains titrés ; sur terrains certifiés)	Quantitatif
	Nombre de zones industrielles créées (total ; sur terrains titrés ; sur terrains certifiés)	Quantitatif

<i>Conditions d'accès à la terre pour les étrangers</i>		
	Existence de conditions particulières d'accès à la terre pour les étrangers	Oui / Non
	- Si oui : Montant financier exigé	Monétaire
	Nombre de terrains ayant fait l'objet d'une demande par un étranger	Quantitatif
	Nombre de terrains attribués à des étrangers	Quantitatif
	- Délai moyen d'une obtention d'une autorisation d'accès à la terre (en mois)	Quantitatif
	- Coût moyen à l'ha de l'obtention d'un droit à la terre	Monétaire
	- Nombre de formalités prévues	Quantitatif

Utilité : mesurer la pertinence des deux instruments fonciers (certificat et titre), pour favoriser les actions d'investissement des usagers du foncier, en suivant l'évolution du nombre de ces actions ; en particulier pour le certificat, l'accroissement de ces actions de crédit devrait établir la pertinence de la nouvelle politique foncière ; l'absence d'accroissement ne devrait pas pour autant être considérée comme une preuve contraire ; comme on l'a dit, d'autres arguments peuvent justifier la demande de certificat par un usager. Le nombre des actions est la référence dominante car l'information est plus facile à obtenir que celle des montants.

Qui doit produire les données : l'Observatoire, en s'appuyant sur des prestataires de service, lesquels devront s'appuyer sur les rapports des guichets ; les rapports des services déconcentrés et surtout, effectuer des enquêtes auprès des détenteurs de certificats, des fournisseurs de matériaux, d'intrants, de crédits

Comment : guichets fonciers ; services fonciers. Rapports d'activités et enquêtes spécifiques. Les données peuvent être locales (notamment pour les zones urbaines), régionales ou nationales.

Pour qui : tous les acteurs du foncier, mais aussi du développement, rural comme urbain

Pertinence et durée : indicateur permanent à mesurer trimestriellement à court terme (2ans) puis annuellement.

Situation de départ : reporting initial + études spécifiques

Ces différents indicateurs, quantitatifs mais aussi qualitatifs vont être renseignés par des dispositifs de :

- « reporting » ;
- analyses internes de l'Observatoire, régulièrement menées ;
- enquêtes et études spécifiques, menées soit par l'Observatoire lui-même, soit par d'autres organismes en s'appuyant sur les données fournies par observatoire.

Dans cette perspective, la stratégie d'implantation proposée est une stratégie progressive. Sur une période de un an, deux axes seront travaillés de manière concomitante.

- Construction d'un système de "reporting" chez les principaux acteurs de la nouvelle politique foncière, à savoir : les services décentralisés, les services déconcentrés et le PNF. Ce système devrait permettre de recueillir, traiter et analyser les indicateurs de suivi-évaluation et d'impacts liés à la dynamique foncière.
- Construction de cadres de références et d'analyse, diversifiés en fonction de la diversité des situations d'implantation de la réforme foncière. Ces cadres devraient permettre de favoriser la réflexion "de l'ensemble des acteurs" sur la relation entre sécurisation foncière et projets de développement. A terme, ils devraient identifier les thèmes les plus pertinents (l'assainissement urbain est-il un thème prioritaire pour la mesure d'impacts ?) et les indicateurs qui seront alors intégrés dans le dispositif d'observatoire.

Ce choix stratégique fait que dans un premier temps l'Observatoire produira des indicateurs directement liés au PNF, devant rapidement, à terme de un an, élargir son action et ses partenariats à l'ensemble des acteurs du développement.

4 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel est organisé en deux parties : d'abord le système d'information autour des différentes fonctions de l'observatoire, à savoir dispositif de collecte des données, dispositif de traitement, y compris contrôle qualité, dispositif de synthèse et dispositif de débat/concertation ; ensuite, le dispositif institutionnel proprement dit, donc l'Observatoire, en charge de faire fonctionner le système d'exploitation. Cet ensemble impliquera la mise en place d'un certain nombre d'outils informatique.

4.1 Le système d'information

Dispositif de collecte

Pour la collecte des données, le dispositif proposé est présenté dans le tableau 5. Ce dispositif permet les flux d'informations en double sens ; il ne s'agit pas seulement de faire remonter des informations vers une structure centrale pour les seuls besoins de celle-ci, mais de rendre disponibles les données et les analyses qui les concernent au profit de tous les acteurs concernés par le foncier. Il n'y a donc pas de hiérarchie, mais un dispositif de circulation, en particulier en direction des collectivités décentralisées.

Pour chaque niveau d'acteurs impliqués dans le dispositif de gestion domaniale et foncière, le rapport contient des fiches ou des modèles des documents qui doivent permettre la collecte des données. Ces documents se regroupent en deux catégories principales :

- d'une part, les **fiches de caractérisation**, qui indiquent les caractéristiques principales de chaque acteur de la réforme producteur (mais aussi premier consommateur) des données de l'observatoire, mais aussi ses liens avec les autres ;
- d'autre part, les **rapports d'activités**, qui regroupent les données des différents indicateurs.

Les dispositifs d'agrégation des données communales au niveau régional, de celles régionales au niveau national, doivent permettre la production des indicateurs nationaux pertinents, par exemple ceux qui vont fonder les analyses sectorielles nécessaires aussi bien pour approfondir l'analyse d'impact de la politique foncière, que pour les besoins spécifiques d'autres administrations (par exemple pour la gestion des aires protégées), ou des partenaires techniques et financiers.

Les comités de suivi, en liaison avec les responsables de l'Observatoire, pourront déclencher des études spécifiques, d'abord celles déjà prévues pour analyser l'impact de la réforme foncière, selon les différentes situations foncières existantes dans le pays. Mais l'Observatoire disposera des moyens nécessaires pour éclairer, grâce à des travaux d'approfondissement, tous thèmes qui pourront apparaître comme essentiels dans le cadre de la dynamique de mise en œuvre de la politique foncière.

Ces moyens seront constitués d'un budget financier et d'un pool d'experts identifiés préalablement et pouvant ainsi être mobilisés de manière assez rapide pour répondre, en temps réel, aux besoins en connaissance.

Dispositif de synthèse

A partir de l'ensemble de ces données et aussi, grâce à l'organisation d'un service de veille concernant les actions d'autres acteurs, en termes de **Foncier**, les correspondants régionaux et la cellule nationale de l'Observatoire vont produire, chacun à leur niveau, des documents de synthèse sur l'état d'avancement de la nouvelle politique foncière. Ces rapports commenteront d'abord les différents indicateurs. Mais ils mettront ces indicateurs en perspective, en relation avec les évolutions de l'environnement de la réforme. Les rapports proposeront des thèmes de discussions, en soulignant les blocages, les contraintes, les avancées.

Ces documents de synthèse seront discutés dans des espaces de concertation au niveau régional et national (Comités de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière). Ils seront la base de recommandations pour des décisions sur l'action à mener des différents acteurs pour modifier le cas échéant, les pratiques, les règles et les lois.

Tableau 5 - Organisation du système d'information

Les acteurs opérationnels :		Les fonctions dans le système d'information	Les documents produits
Les services décentralisés:	<ul style="list-style-type: none"> Le guichet 	Collecte l'information relative à l'axe 2 de la politique foncière (dont ils sont responsables)	Fiche de caractérisation : Rapport d'activité Indicateurs de suivi évaluation et d'impacts de l'axe 2
Les services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> Domaines 	Mettent en œuvre l'axe 1 de la politique foncière	Fiche de caractérisation Rapport d'activité Indicateurs de suivi évaluation et d'impacts de l'axe 1
	<ul style="list-style-type: none"> Services topographiques 		
Le PNF	<ul style="list-style-type: none"> Cellule régionale 	Action d'information Appui à la création et à la gestion des guichets Centralise au niveau régional l'information sur les services décentralisés et les services déconcentrés	Fiche de caractérisation Rapport d'activité. Tableau synthétique des données des services décentralisé Indicateurs de suivi évaluation et d'impacts de l'axe 4
	<ul style="list-style-type: none"> Cellule nationale 	Met en œuvre la politique foncière Centralise l'information au niveau national	Fiche de caractérisation Rapport d'activité Indicateurs de suivi évaluation et d'impacts



		Les fonctions dans le système d'information	Les documents produits
L'observatoire du foncier	<ul style="list-style-type: none"> Cellule régionale du PNF correspondante de l'Observatoire 	Effectue les enquêtes spécifiques Synthétise et analyse les informations et les mets en débat au niveau national	Fiche de caractérisation Rapport d'activité Rapports d'enquêtes Synthèse
	<ul style="list-style-type: none"> Cellule nationale 	Synthétise et analyse les informations et les mets en débat au niveau national	Fiche de caractérisation Rapport d'activité Synthèse

4.2 Dispositif organisationnel et rattachement institutionnel de l'Observatoire

Comme tout dispositif, l'Observatoire doit prendre une forme institutionnelle, lui permettant d'être opérationnel.

Deux scénarios principaux sont proposés dans le rapport provisoire.

Dans le premier, l'Observatoire est une dimension interne du PNF (comme acteur principal de la mise en œuvre de la réforme), qui met en place à cette fin un service ad hoc en son sein, et qui met en place des cellules régionales PNF (ou en attendant, identifie des correspondants au niveau régional).

Dans le deuxième, l'Observatoire est constitué en structure ad hoc, avec son dispositif d'organisation et de fonctionnement, aussi bien au niveau central qu'au niveau régional. Les investissements humains sont évidemment plus importants, comme ceux matériels.

Les auteurs du rapport sont plutôt favorables au premier scénario, en ajoutant que la disparition quasi inévitable du PNF à l'issue de la mise en œuvre du programme de réforme, pourrait être l'occasion de transformer en partie au moins, le PNF en Observatoire. Il y aurait donc une continuité favorable dans cette démarche.

Le rapport fournit, outre une évaluation plus précise des avantages et inconvénients, une description des actions à mettre en œuvre pour concrétiser l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire dans les deux hypothèses.

4.3 Dispositif technique de traitement des données

La présentation d'un dispositif technique de traitement, notamment informatique, des données constitue la suite logique du rapport.

Les schémas de deux pages suivantes résument la démarche de circulation des données et son traitement informatique.

Ce dispositif technique est assorti d'un certain nombre de recommandations ou propositions relatives au contrôle de la qualité des données, qui est une des conditions nécessaires de la pertinence du système.

Figure 1 : Architecture du SI –hypothèse 1

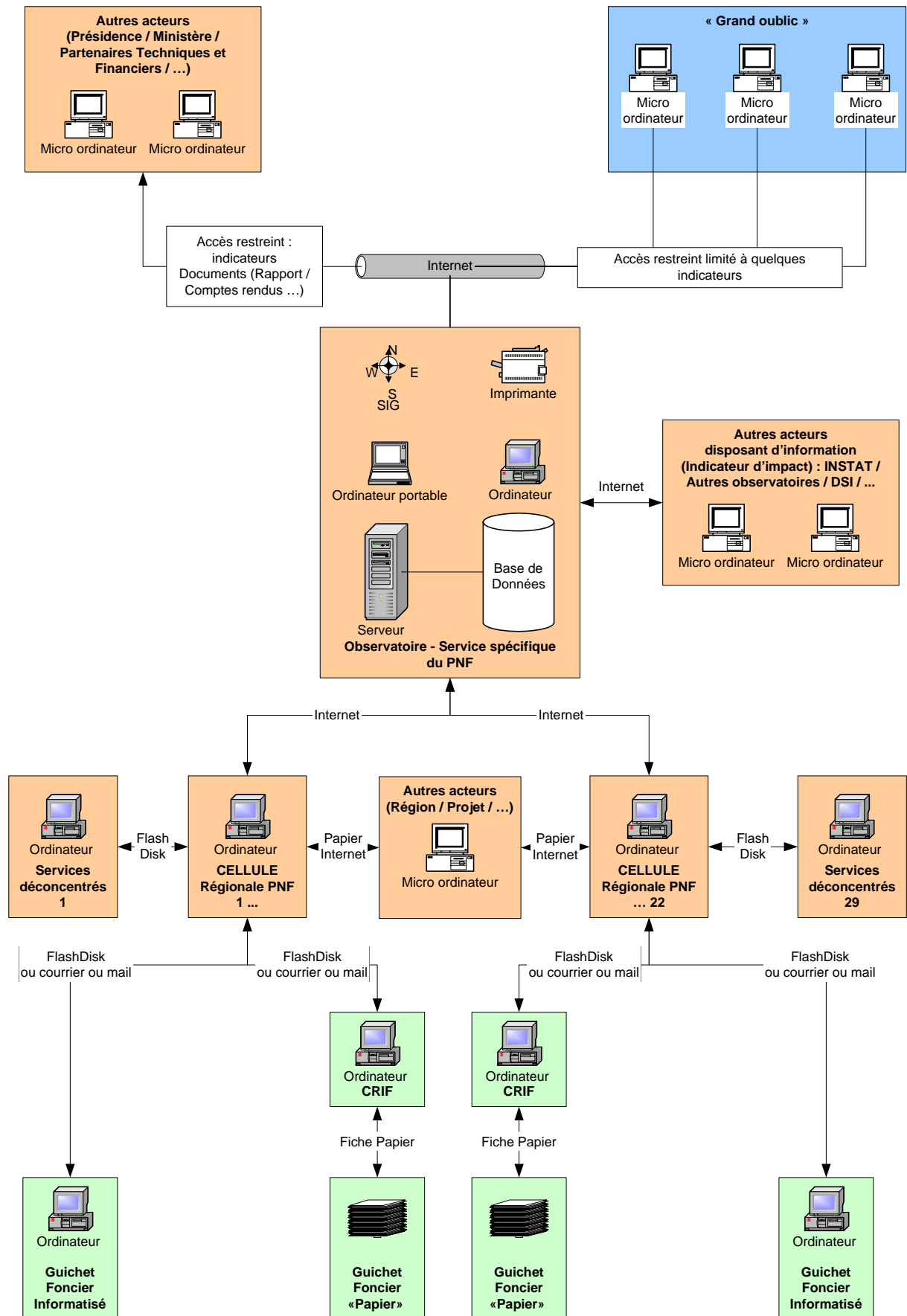


Figure 2 : Architecture du SI – Hypothèse 2

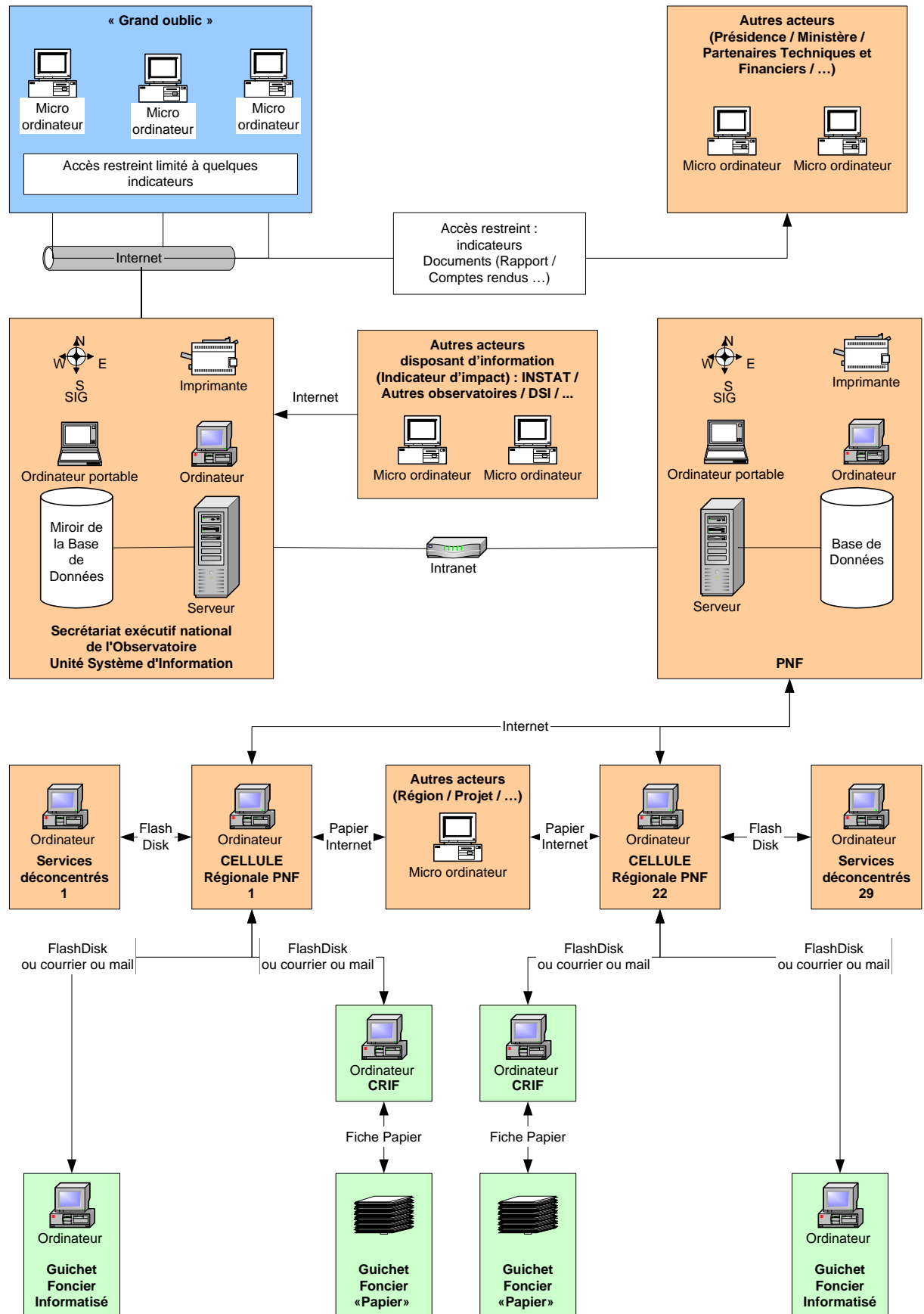
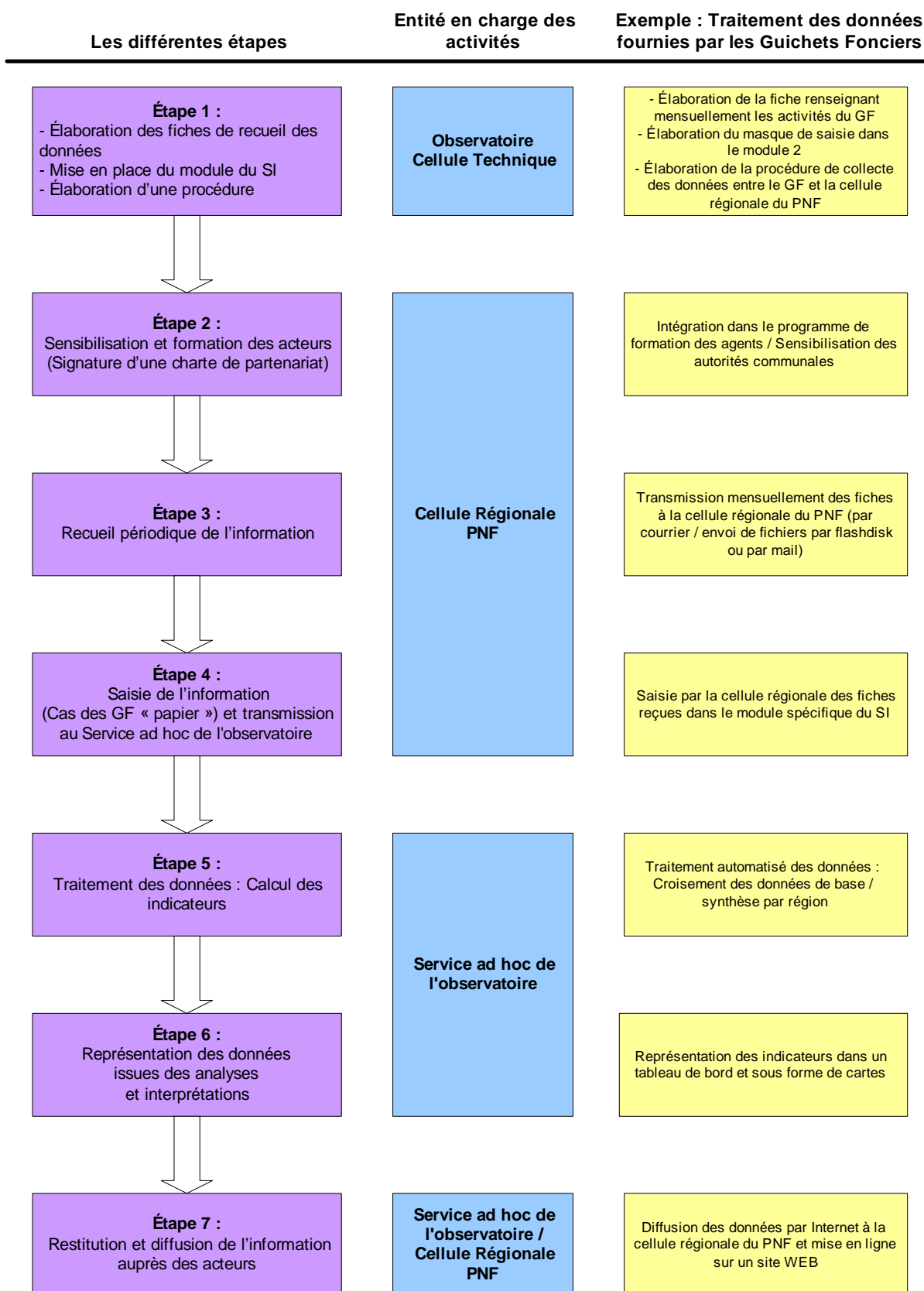


Figure 3 – Les différentes étapes de mise en œuvre du SI



5 COÛTS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE DU FONCIER

Le tableau de la page suivante fournit les paramètres de coût d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la création et à la mise en œuvre de l'Observatoire. Les discussions lors des séances de restitution indiquent un choix clair de la préférence pour des raisons à la fois financières et logistiques du scénario 1 "dispositif pris en charge par le PNF". Nous avons donc privilégié cette option, en tenant compte de certaines contraintes budgétaires.

Tableau 6 – Estimation des coûts – Hypothèse 1 : observatoire pris en charge par le PNF

Poste de dépense	Catégories	Unité	Coût unitaire (en USD)	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		COÛT TOTAL (en USD)
				Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	
A. Investissement :	Mobilier de bureau	poste	300	4	1,200		0		0		0		0	1,200
A. Investissement :	Poste informatique	poste	1,500	4	6,000		0		0		0		0	6,000
A. Investissement :	Matériel de bureau	Forfait	95	4	380		0		0		0		0	380
A. Investissement :	Photocopieur Jet d'encre A3	Forfait	500	1	500		0		0		0		0	500
A. Investissement :	Photocopieur Laser A4	Forfait	1,000	1	1,000		0		0		0		0	1,000
A. Investissement :	Équipement Réseau / Petits Equipement	Forfait	500	4	2,000		0		0		0		0	2,000
TOTAL A. Investissement :														11,080
B.1 Personnel permanent	Secrétaire Exécutif	mois	850	12	10,200	12	10,200	12	10,200	12	10,200	12	10,200	51,000
B.1 Personnel permanent	Responsable du Système d'information	mois	700	12	8,400	12	8,400	12	8,400	12	8,400	12	8,400	42,000
B.1 Personnel permanent	Responsable du Suivi Evaluation	mois	700	12	8,400	12	8,400	12	8,400	12	8,400	12	8,400	42,000
B.1 Personnel permanent	Chargé d'études	mois	570	12	6,840	12	6,840	12	6,840	12	6,840	12	6,840	34,200
TOTAL B.1 Personnel permanent														169,200
B.2 Consultation en appui à l'observatoire (Etude / Enquete)	Enquêtes annuelles (j. enquete)	mois	80	500	40,000	500	40,000	250	20,000	150	12,000	150	12,000	124,000
B.2 Consultation en appui	Expertise internationale	mois	17,000	12	204,000	6	102,000		0		0		0	306,000
B.2 Consultation en appui	Enquêtes spécifiques (j. enquete)	mois	80	200	16,000	200	16,000		0		0		0	32,000
B.2 Consultation en appui	Études complémentaires	mois	10,000	3	30,000	2	20,000		0		0		0	50,000
B.2 Consultation en appui	Autres expertises internationales (Appui ponctuel spécifique)	mois	450	60	27,000	30	13,500	30	13,500		0		0	54,000
TOTAL B.2 Consultation en appui à l'observatoire (Etude / Enquete)														566,000
C. Frais de déplacement	Perdiem National	jour	25	150	3,750	150	3,750	100	2,500	100	2,500	100	2,500	15,000
C. Frais de déplacement	Perdiem International CT	jour	125	60	7,500	30	3,750	30	3,750		0		0	15,000
C. Frais de déplacement	Déplacement Avion (vol international)	unité	1,670	2	3,340	2	3,340	1	1,670		0		0	8,350
C. Frais de déplacement	Déplacement Avion (vol national - Consultation)	unité	380	30	11,400	30	11,400	20	7,600	20	7,600	20	7,600	45,600
TOTAL C. Frais de déplacement														83,950
D. Fourniture de bureau	Fourniture de bureau	mois	25	5	125	5	125	5	125	5	125	5	125	625
F. Fourniture de bureau	Fourniture informatique	Mois	50	1	50	1	50	1	50	1	50	1	50	250
TOTAL D. Fourniture de bureau														875
TOTAL :					388,085		247,755		83,035		56,115		56,115	831,105